

**TARIFICATION 2014/2015 – GARDERIE PERISCOLAIRE**

**CONSIDERANT** que, chaque année, le Conseil municipal est amené à se prononcer sur les tarifs des différentes activités organisées par la Ville,

**CONSIDERANT** la proposition de tarif, pour l'année 2014/2015, arrêtée à 0.40 € par ¼ d'heure de présence pour le premier enfant et 0.30 € à partir du second enfant,

**CONSIDERANT** la proposition de maintenir la majoration pour dépassement au-delà des heures d'ouverture du service, à savoir 3 € par ¼ d'heure supplémentaire,

**CONSIDERANT** la proposition de reconduire la formule « coup de pouce » aux familles landivisiennes, pour l'année 2014/2015, de la manière suivante :

Quotient familial C.A.F.	Déduction sur tarif de base
< et = à 400 €	- 8 %
Entre 401 et 700 €	- 5 %
Entre 701 et 900 €	- 3 %

**CONSIDERANT** l'avis favorable, à la majorité, de la commission « Enfance – Famille – Jeunesse » en date du 16 juin 2014,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**PAR** 27 voix pour des groupes « Landivisiau avec vous et pour vous » et « Union citoyenne pour Landivisiau », 2 voix contre du groupe « Ensemble et autrement pour Landivisiau »,

**APPROUVE** les tarifs précités à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014,

**AUTORISE** Madame le Maire à reconduire la formule « coup de pouce » aux familles landivisiennes.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Landivisiau, le 24 juin 2014

**Le Maire,**

**Laurence CLAISSE.**

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le..... 30 JUIN 2014

Et de la publication, le 01 JUL. 2014

Fait à Landivisiau, le..... 30 JUIN 2014

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL

